



www.sfh.ch

SFH

Schweizerischer Fachverband der Hauswarte

ASC

Association Suisse des Concierges

ASCI

Associazione Svizzera Custodi d'immobili

ASP

Associazion Svizzera da Pedels

Protection juridique pour les membres de l'Association suisse des concierges (ASC): Et quel est VOTRE avocat?

Les diverses activités que vous exercez en votre qualité de concierge vous exposent à des risques juridiques. Le contrat collectif que l'ASC a conclu auprès d'Orion pour ses membres actifs couvre au mieux ces risques.

Les conflits dans l'environnement professionnel ne sont pas rares

Que vous ayez, après un accident, un litige avec un usager de la route ou que vous soyez en conflit avec votre employeur, il vous faut une bonne assistance juridique pour faire valoir vos droits.

En cas de litige, Orion Protection Juridique paie votre avocat, les frais judiciaires et les coûts des expertises nécessaires. Des juristes et des avocats expérimentés défendent vos droits et vous assistent.

La couverture protection juridique pour les membres de l'ASC

L'assurance collective de protection juridique pour l'ASC vous protège dans l'exercice de votre activité professionnelle dans les domaines juridiques ci-après:

Dommages-intérêts / dénonciation pénale

Si vous avez été victime d'un accident dont un tiers est responsable et lors duquel vos vêtements ont été endommagés, Orion vous aide à faire valoir vos prétentions en dommages-intérêts et dépose, éventuellement, une dénonciation pénale pour défendre vos droits.

Défense pénale

Vous êtes distrait en tondant le gazon et vous blessez un écolier, dont les parents déposent une dénonciation pénale pour lésions corporelles par négligence. Orion prend en charge votre défense pénale.

Droit des assurances

Dans le cas susmentionné, l'assureur responsabilité civile vous reproche d'avoir commis une faute grave et vous réclame une partie des prestations allouées. Orion négocie avec l'assurance et fait valoir vos droits.

Droit des assurances sociales

Vous êtes atteint par une maladie grave qui restreint votre capacité de gain. L'AI vous refuse une rente partielle. Orion prend en charge votre cas et vous accompagne pendant tout le procès.

Droit du travail

Vous êtes licencié avec effet immédiat sans qu'il y ait de justes motifs. Vous voulez vous défendre. Orion vous soutient.

Droit des patients

Lors d'une opération consécutive à un accident de travail, un instrument chirurgical est oublié dans votre ventre. Orion calcule le dommage subi et le réclame au médecin ou à l'hôpital.

Droit du mandat et du contrat d'entreprise

Vous effectuez un travail pour un client en qualité de concierge indépendant. Il n'est pas satisfait du résultat et refuse de payer la facture. Orion prend en charge le cas et négocie avec l'autre partie.

Protection juridique circulation

Lorsque vous êtes en déplacement professionnel, vous bénéficiez de la protection juridique circulation d'Orion, que ce soit en cas d'accidents de la circulation routière ou en cas de dénonciations pénales ou de retraits de permis pour infractions aux règles de la circulation.

Conseil juridique par téléphone: Orionline 0848 88 88 44

Vous voulez par exemple savoir comment votre employeur doit rémunérer vos heures supplémentaires ou vous souhaitez rapidement un renseignement sur un détail d'un contrat.

Couverture d'assurance jusqu'à CHF 600'000.–

Orion Assurance de Protection Juridique vous assure, dans l'exercice de votre activité professionnelle, jusqu'à une somme de CHF 600'000.– par cas. Pour toutes nos prestations juridiques, il n'y a ni franchise ni valeur litigieuse minimale.

Renseignements juridiques et annonce d'un litige

Renseignements juridiques par téléphone:

Internet:

Par poste:

Orionline 0848 88 88 44

<https://www.orion.ch>

Orion Assurance de Protection Juridique SA

Aeschenvorstadt 50

Case postale

4002 Bâle

En cas d'annonce d'un litige, veuillez indiquer le n° de police 2128632 de l'ASC.